



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

retraites complémentaires

Question écrite n° 8235

Texte de la question

M. Guy Hascoët indique à Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité qu'il a eu l'occasion de rencontrer des anciens salariés de CASE-IH ex-CASE-POCLAIN à Croix qui sont au FNE. Ils lui ont signalé que le non-versement par l'Etat de sa part aux caisses de retraites ARRCO et AGIRC a pour conséquence la non-comptabilisation de leurs points de retraite. Il mesure la difficulté quand l'analyse montrerait, sur quatre ans, un retard de paiement de l'ordre de neuf milliards de francs. Néanmoins, il paraît inconcevable que les personnes concernées soient laissées dans pareille situation. En outre, il serait dommageable, au moment où va être conduite une politique d'aménagement et de réduction du temps de travail, que l'Etat manque à sa parole.

Texte de la réponse

Les partenaires sociaux, gestionnaires des régimes ARRCO et AGIRC ont pris la décision de suspendre, à compter du 1er juillet 1996, les points attribués au titre des périodes de chômage solidarité et de « pré-retraite Etat » dans l'attente d'un éventuel financement public. Face à cette décision qui touche des personnes déjà affectées par la perte d'un emploi et parfois en situation de précarité, les pouvoirs publics sont conscients de la nécessité de fixer les principes qui doivent présider aux relations entre l'Etat et les régimes de retraite pour les périodes de chômage. La concertation, indispensable sur un tel dossier, ne peut s'engager sans qu'aient été au préalable validées les données techniques présentées, à l'appui de leurs demandes, par les régimes ARRCO et AGIRC. C'est pourquoi les pouvoirs publics ont décidé, en accord avec les régimes, de recourir à un expert présentant tous les gages de compétence et d'impartialité pour donner son avis sur les méthodes et les éléments de chiffrage retenus. Dès la remise prochaine de ce rapport, une procédure de concertation sera engagée avec les partenaires sociaux dont l'issue devrait permettre de répondre aux inquiétudes des ressortissants des régimes conventionnels de retraite.

Données clés

Auteur : [M. Guy Hascoët](#)

Circonscription : Nord (7^e circonscription) - Radical, Citoyen et Vert

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 8235

Rubrique : Retraites : généralités

Ministère interrogé : emploi et solidarité

Ministère attributaire : emploi et solidarité

Date(s) clé(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 4 mai 1998

Question publiée le : 22 décembre 1997, page 4732

Réponse publiée le : 11 mai 1998, page 2674